

## GUIDE DE L'ÉCOLE

Année scolaire 2024-2025



DOCUMENT  
A CONSERVER

Pour favoriser la collaboration école-famille, voici, par ordre alphabétique, quelques renseignements pertinents.

Il est important d'en tenir compte tout au long de l'année.

### ABSENCES ET RETARDS

Afin de s'assurer de la sécurité des élèves, il vous est demandé de **toujours téléphoner** à l'école et au service de garde (s'il y a lieu) pour signaler l'absence de votre enfant, de préférence **avant 8 h 10** ou **13 h** au numéro suivant : **418 335-3207** en mentionnant :

- ☞ Son nom
- ☞ Le nom de son enseignante et son niveau
- ☞ La raison de son absence



En dehors des heures d'ouverture ou si vous accédez à la boîte vocale, faites le 9 pour connaître les différents services :

- ☞ Pour joindre le service de garde, faites le 1.
- ☞ Pour motiver l'absence d'un élève ou laisser un message au secrétariat, faites le 2.



L'élève doit arriver à l'heure pour le début des cours. En cas de retard, l'élève doit entrer par la porte principale (# 6, rue d'Youville) et se présenter directement au secrétariat dès son arrivée.

### IMPORTANT

Les parents ont la responsabilité d'assurer la fréquentation scolaire (Loi de l'Instruction publique, article 17). Nous jugeons essentiel que l'enfant interagisse en classe avec ses pairs et vive des situations d'apprentissage variées pour développer ses compétences afin que le personnel puisse évaluer en continu la progression des apprentissages.

Lors d'absences pour un voyage, des activités sportives ou culturelles, il est donc de la responsabilité parentale d'assumer la prise en charge de son enfant sur le plan scolaire pendant l'absence. L'enseignant n'est pas tenu de préparer du matériel pédagogique. À son retour, l'élève et son parent ont la responsabilité de s'informer des travaux effectués pour récupérer son retard. Pour les absences de longue durée (plus d'une semaine), il est nécessaire d'aviser la direction.

Pour les mêmes raisons, nous vous demandons, dans la mesure du possible, que les cours externes ou les rendez-vous soient planifiés en dehors des heures de scolarisation.

---

## ALLERGIES ALIMENTAIRES



Certains élèves de l'école souffrent d'une allergie aux arachides et aux noix. Afin de réduire le risque d'exposition accidentelle, nous vous demandons de bien vérifier les étiquettes des produits. Tout article présentant la mention « peut contenir des traces de noix et/ou d'arachides » sera retourné à la maison. **Les aliments avec des traces d'arachides et de noix sont donc interdits.**

---

## BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque de l'école permet l'emprunt de livres. L'enfant transporte ses livres dans son sac d'école ou dans un sac de plastique afin de les protéger.

Si l'enfant perd un livre, une durée d'une semaine est prévue pour la recherche de celui-ci. **En cas de perte ou du bris d'un livre, un montant équivalent à la valeur de son remplacement sera demandé aux parents.**

---

## BLESSURES, ACCIDENTS



Les blessures mineures sont soignées à l'école. Pour une blessure majeure ou si nous avons un doute sur sa gravité, nous communiquerons avec ses parents ou une personne de confiance déjà identifiée pour venir chercher l'enfant ou les services d'urgence, s'il y a lieu.

Il est très important que nous puissions vous joindre ou une personne responsable en votre absence, d'où l'importance de nous faire connaître un numéro de téléphone d'urgence sur la fiche de renseignements.

---

## BRIS ET PERTE (MATÉRIEL ET VOLUME)



L'élève (et par conséquent, ses parents) est toujours responsable de matériel qui lui est confié par l'école. Ainsi, en cas de perte, de bris ou de dommages causés volontairement ou par négligence, l'école peut réclamer les frais encourus pour remplacer ou remettre en état ce matériel (volumes scolaires et livres de bibliothèque).

---

## COLLATION



Bien vouloir vous référer au document: *Des collations énergisantes à l'école* mis en annexe à la fin de ce guide.

La gomme, les bonbons et autres friandises sont interdits, sauf lors d'événements spéciaux (fêtes et activités récompenses).

---

## COMMUNICATION GÉNÉRALE et AGENDA

L'agenda ou la pochette de communication sont des outils de travail essentiels. Quotidiennement avec votre enfant, prenez connaissance des messages, du travail à faire, à réviser et des signatures à apposer. Vous pouvez l'utiliser comme moyen de communication avec le personnel de l'école.

**L'école utilise aussi le courriel pour ses communications et ce mode sera privilégié. Assurez-vous de les consulter régulièrement.**

Pour les parents qui n'ont pas de courriel, nous vous invitons à vous créer une adresse de messagerie afin de recevoir toutes les informations nécessaires.

La communication école-famille est primordiale.

---

## CONCENTRATION SPORTIVE

Les activités de concentration sportive sont obligatoires, car ce sont des cours d'éducation physique. Vous devez vous assurer que votre enfant ait tout son matériel. Si ce dernier est malade, bien vouloir le garder à la maison comme vous l'auriez fait si cela avait été une journée normale de cours.

---

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Les rencontres sont publiques, se tiennent à l'école et vous pouvez y assister. Les dates de rencontre seront indiquées dans les Info Parents.



---

## COUVERTURE DES LIVRES

Plusieurs manuels scolaires seront remis à votre enfant au début de l'année. Nous demandons votre collaboration pour couvrir ces livres afin de les protéger. Il faudra toutefois apporter une attention à ce que la couverture n'abîme pas elle-même les livres. Pour ce faire, nous vous demandons de ne pas utiliser de couverture auto-collante et de ne pas appliquer de ruban adhésif (papier collant) sur les livres mêmes.



---

## DÉPART



Si l'élève doit quitter plus tôt, il doit présenter à son titulaire un billet d'autorisation du parent mentionnant qui viendra le chercher. La personne devra se présenter au secrétariat et y attendre l'enfant.

---

## DEVOIRS ET LEÇONS

Les devoirs et les leçons permettent aux élèves de consolider les apprentissages vus au cours de la semaine. C'est pourquoi il est essentiel que les parents apportent un soutien à la réalisation des devoirs et leçons.

Les enseignants sont en droit de s'attendre à ce que les devoirs soient faits, d'où la possibilité que des conséquences soient appliquées.

---

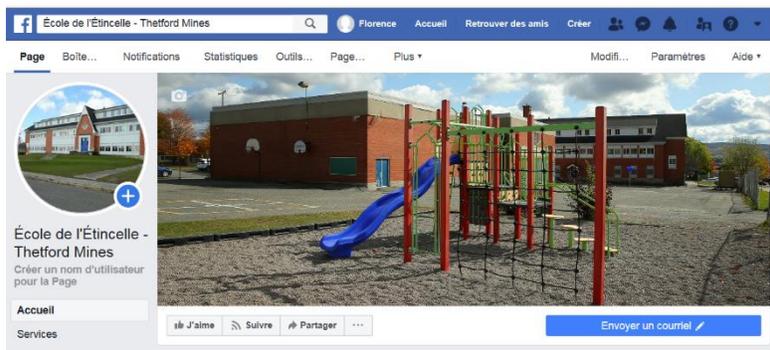
## FACEBOOK (notre page)



Afin de rendre plus interactif le partage des nouvelles concernant les activités et les projets qui animent notre milieu, des informations sont diffusées sur notre page Facebook sur laquelle nous déposons également de l'information générale.

Ainsi, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à consulter notre page à l'adresse suivante :

<https://www.facebook.com/École-de-l'Étincelle-Thetford-Mines> ou à la trouver sous l'appellation suivante : École de l'Étincelle - Thetford Mines et à devenir un adepte de l'école de l'Étincelle en cliquant sur l'encadré « 👍 J'aime ».



La page ne doit pas servir pour la motivation d'absence de vos enfants.

Si vous avez des questions, il vous est toujours possible de communiquer avec la direction ou les personnes concernées par le message.

S'il y a lieu, la direction se garde le droit de retirer des commentaires, ainsi que la page en tout temps sans préavis dans l'éventualité où elle juge le tout nécessaire.

En contrepartie, les documents officiels concernant la gestion et les encadrements légaux demeurent sur le site Internet de l'école au : <https://cssa.gouv.qc.ca/fr/ecoles-et-centres/ecoles-primaires/ecole-de-l-etincelle/>.

Merci de faire partie et d'aimer notre page Facebook!

---

## FERMETURE DE L'ÉCOLE

Certains événements ou circonstances de force majeure (ex. : tempête) peuvent obliger la Commission scolaire à suspendre temporairement ses cours. Dans ces cas, un communiqué sera diffusé le matin à la radio (Passion Rock 105,05FM Thetford Mines-097,3 FM Victoriaville- T.V.A. (Salut Bonjour) Montréal) ainsi que sur le site web CSSA : [www.csappalaches.qc.ca](http://www.csappalaches.qc.ca) entre 6 h 30 et 7 h 15.

---

## FRAIS IMPUTÉS AUX PARENTS

Les coûts des factures des cahiers d'exercices et des feuilles reproductibles sont approuvés annuellement par le Conseil d'établissement. Il est primordial que les parents s'assurent de régler cette facture dès sa réception ou prennent entente avec la direction pour la régler dans les meilleurs délais.

---

## HORAIRE DE L'ÉCOLE

### Primaire

Accueil des élèves	8 h 15 à 8 h 20
<b>Période 1</b>	<b>8 h 20 à 9 h 20</b>
<b>Période 2</b>	<b>9 h 20 à 10 h 20</b>
Récréation	10 h 22 à 10 h 42
<b>Période 3</b>	<b>10 h 45 à 11 h 45</b>
Dîner	11 h 45 à 13 h
Accueil des élèves	13 h à 13 h 05
<b>Période 4</b>	<b>13 h 05 à 14 h 05</b>
Récréation	14 h 07 à 14 h 27
<b>Période 5</b>	<b>14 h 30 à 15 h 30</b>



### Précolaire

<b>Cours</b>	<b>8 h 20 à 11 h 05</b>
Dîner	11 h 05 à 13 h 05
<b>Cours</b>	<b>13 h 05 à 15 h 06</b>

Tous les élèves doivent se soumettre à l'horaire régulier de l'école.

Les élèves qui voyagent à pied ne sont pas admis avant 8 h 10 le matin et 12 h 55 en après-midi.

L'école ne se tient pas responsable des élèves qui arrivent trop tôt. Aucune surveillance n'est assurée par le personnel avant ces heures.

---

## IDENTIFICATION DES BIENS PERSONNELS



Nous vous demandons de bien identifier les biens personnels de vos enfants (vêtements, matériel scolaire, crayons, étui à lunettes, etc.). Très souvent, vous le savez, les enfants ne reconnaissent pas ce qui leur appartient. Et, par ailleurs, les crayons se ressemblent pas mal tous...

---

## INFO PARENTS

N'oubliez pas de consulter l'Info Parents qui vous sera transmis, par courriel, dans la dernière semaine du mois précédent. Il sera également déposé sur notre site Internet, hébergé à l'intérieur de celui du Centre de services scolaire des Appalaches, sous l'onglet « Écoles et Centres/Écoles primaires/École de l'Étincelle/Info Parents ».

Adresse : <https://cssa.gouv.qc.ca/fr/ecoles-et-centres/ecoles-primaires/ecole-de-l-etincelle/>

Cette communication se veut un moyen privilégié de vous informer des activités et de la vie de notre école. Nous vous invitons à bien le lire et à vous y référer au besoin.

---

## INFORMATIQUE



L'utilisation du matériel informatique doit être en accord avec la mission éducative de l'école.

Les moyens de communication doivent être utilisés dans le respect et dans un langage convenable.

Tout enfant utilisateur doit être sous la supervision constante de l'adulte.

---

## MALADIES



Par mesure de prévention, si votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse (streptocoque, varicelle, 5<sup>e</sup> maladie, etc.) ou parasitaire (pédiculose (poux), gale, etc.), les parents doivent aviser l'école qui prendra alors les dispositions qui s'imposent.

Si votre enfant est malade (fièvre, toux excessive, maux de cœur, etc.), vous devez le garder à la maison. Si les symptômes se manifestent à l'école, nous communiquerons avec vous ou une personne de confiance déjà identifiée et vous demanderons de venir le chercher dans les plus brefs délais.

Seul un billet médical permet à un enfant de demeurer à l'intérieur lors des récréations.

---

## MÉDICAMENTS



Seules les médications prescrites seront administrées aux élèves (incluant Épipen, Tylenol, Advil etc.). À cet effet, un formulaire « Autorisation de médication », disponible au secrétariat, doit être rempli par les parents.

---

## OBJETS PERSONNELS



Les élèves ne sont pas autorisés à apporter des objets personnels (jouets, jeux, poupées, ou jeux électroniques) à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale (présentation orale, projet ou privilège).

---

## OUBLIS



Nous demandons à chaque enfant de bien vérifier le contenu de son sac d'école avant son départ.

Pour des mesures de sécurité, les objets oubliés (cahiers, manuels, vêtements, etc.) ne peuvent être récupérés après 15 h 40.

---

## REPAS DU MIDI



Il est important de noter que nous prônons une alimentation saine. Ainsi, les repas de type casse-croute sont interdits (pizza, pogo, frites, etc.).

**IMPORTANT** : ne pas oublier d'ajouter les ustensiles nécessaires et de bien identifier tous les objets personnels de votre enfant (plats, ustensiles, boîte à lunch, etc.)

---

## RENDEZ-VOUS



Si vous désirez rencontrer le titulaire de votre enfant, un spécialiste ou la direction, veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous. S'il y a urgence, présentez-vous au secrétariat.

Dans le but de ne pas déranger les élèves et les enseignants, ainsi que par souci de sécurité, il n'est pas permis de se présenter directement à la salle de classe de votre enfant.

---

## RÉSEAUX SOCIAUX / USAGE PAR LES ÉLÈVES

Il est défendu de capter à l'école et d'utiliser de quelque manière que ce soit, incluant sur des réseaux sociaux, tels Facebook, YouTube, TikTok ou Twitter, l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du centre de services scolaire sans son autorisation explicite.

Il est de plus défendu de tenir en général, incluant sur des réseaux sociaux (Facebook ou Twitter), des propos constituant une atteinte à la réputation d'un élève ou d'un employé du Centre de services scolaire des Appalaches.

En cas de non-respect des règles de vie mentionnées, l'article portant sur les mesures disciplinaires s'applique.

---

## SERVICE DE GARDE



L'école offre un service de garde dès 7 h le matin, pendant la période du repas et après les classes jusqu'à 17 h 30 pendant les jours de classe ou journées pédagogiques.

Si vous prévoyez avoir besoin de ce service au cours de l'année, il est important d'inscrire votre enfant dès maintenant si ce n'est déjà fait.

Pour vous inscrire ou obtenir des renseignements : 418 338-7800, poste 3604.

---

## SITE INTERNET

Nous vous invitons à consulter le site Internet de l'école hébergé à l'intérieur de celui du Centre de services scolaire des Appalaches, sous l'onglet « Écoles et Centres/Écoles primaires/École de l'Étincelle ».

Adresse : <https://cssa.gouv.qc.ca/fr/ecoles-et-centres/ecoles-primaires/ecole-de-l-etincelle/>

Plusieurs documents y sont déposés tels que le projet éducatif, les normes et modalités, les listes de fourniture scolaire, les Info Parents, etc.

---

## SURVEILLANCE DU MIDI

L'école offre ce service pour un midi à l'occasion si besoin ou pour l'année scolaire.

Les élèves sont acceptés selon le nombre de places disponibles. Si c'est le cas, l'élève doit apporter sa boîte à goûter. Les desserts à l'école doivent être des desserts santé.

Coût pour l'année scolaire : Fréquentation régulière 280 \$/année

Fréquentation occasionnelle 3,75 \$/midi

Des fours à micro-ondes sont à la disposition des élèves. Il est à noter que les dîneurs à l'école doivent respecter les règlements de l'école. S'il y a manquement à l'un ou à l'autre des règlements de l'école, les conséquences seront les mêmes que lors des heures de cours.

Les dîneurs doivent fournir une autorisation écrite des parents pour s'absenter ou quitter sur l'heure du dîner.

Pour vous inscrire ou obtenir des renseignements : 418 338-7800, poste 3600.

---

## SORTIE SUR L'HEURE DU DÎNER

Par mesure de sécurité et afin de contrôler les absences des enfants dîneurs à l'école, nous vous demandons un billet d'autorisation signé le matin même pour que l'éducatrice permette à l'enfant de quitter l'école. Aucun écolier ne peut prendre l'initiative de quitter l'école le midi **sans un consentement écrit signé du parent.**

---

## TENUE VESTIMENTAIRE



La tenue vestimentaire doit être adaptée au contexte du milieu scolaire et selon la température.

Les élèves doivent être vêtus décemment et proprement.

Les vêtements ne doivent pas être porteurs de messages violents, vulgaires et agressifs.

Les accessoires tels que des chaînes et appliques métalliques pointues sont interdites.

Le port du short, les jupes trop courtes, les vêtements à bretelles étroites, les pantalons à taille basse et les gilets très courts sont aussi interdits à l'école. Par contre, le bermuda est accepté.

La casquette est permise à l'extérieur seulement.

Chaque élève doit avoir des chaussures pour circuler dans l'école autre que celles portées à l'extérieur lorsque la température l'exige. Les sandales de plage (gougounes) sont interdites.

Pour l'hiver, les bottes sont obligatoires. Pour ce qui est de l'habit de neige, il est à la discrétion du parent, mais il faut souligner qu'il n'y aura aucun élève qui restera à l'intérieur parce qu'il n'est pas habillé adéquatement. Aucun vêtement ne se fera sécher pour ces mêmes raisons.

\* \* \* \* \*

**Pour communiquer avec nous :** École de l'Étincelle  
1144, rue D'Youville, entrée porte # 6  
Thetford Mines (Québec) G6G 4G2  
Tél. : 418 335-3207  
Courriel: [ecole\\_etincelle@csappalaches.qc.ca](mailto:ecole_etincelle@csappalaches.qc.ca)  
Mme Geneviève St-Cyr, directrice

# Des collations énergisantes à l'école

## Quelques idées de collations

Selon l'appétit de l'enfant, on peut combiner les fruits ou légumes ou produits céréaliers avec un aliment protéiné pour une collation encore plus énergisante.

### Suggestion de fruits et légumes

Fruit frais entier, en quartiers ou en morceaux, fruit en conserve sans sucre, compote de fruits non sucrée, légumes en bâtonnets, en tranches ou en morceaux, etc.

### Suggestion de produits céréaliers

Craquelins à grains entiers, pain pita grillé, muffin anglais, céréales à grains entiers, muffin ou galette maison, etc.

### Suggestion d'aliments protéinés

Fromage en cubes, effilochable (ex : ficello), trempette à base de légumineuses ou de tofu (ex : humus) ou trempette à base de yogourt, oeufs cuits durs, yogourt, fèves de soya grillées ou pois chiches ou edamames rôtis, lait ou boissons végétales (ex : boisson de soya), graines de citrouille, cubes de tofu, etc.

## Collation maison

Envie de cuisiner des collations telles que des muffins ou des galettes, voici quelques trucs pour en augmenter la valeur nutritive :

- Ajouter du son d'avoine ou de blé, du germe de blé ou de l'avoine aux recettes traditionnelles afin d'augmenter la teneur en fibres alimentaires.
- Réduire de moitié la quantité de matières grasses dans une recette et remplacer par de la compote de pommes non sucrée ou de l'ananas broyé, ce qui n'altère pas le goût ou la texture.
- Réduire la quantité de sucre ajouté dans une recette et la remplacer par des fruits séchés, frais ou congelés

Cuisiner en famille est un excellent moyen d'enseigner à votre enfant les habiletés dont il aura besoin pour bien manger tout au long de leur vie. N'hésitez pas à l'impliquer dans la préparation de ses collations et de sa boîte à lunch et invitez-le à cuisiner avec vous.

Pour des idées de recettes simples et nutritives

[cuisinonsenfamille.ca](http://cuisinonsenfamille.ca)

Section *Recettes* du blogue de la Fondation Olo [fondationolo.ca](http://fondationolo.ca)

## Le saviez-vous?

Les collations contribuent :

- À combler les besoins nutritifs;
- À la croissance normale

Les collations favorisent :

- La concentration en classe

## Recommandations

### Faim et satiété

Les enfants sont en pleine croissance et ont souvent besoin d'une collation, bien qu'elle ne soit pas obligatoire. La règle demeure le respect de la faim : servir des portions adaptées selon l'appétit de l'enfant.

### Allergies alimentaires

Les risques reliés aux allergies alimentaires ne sont pas à prendre à la légère et c'est pourquoi les arachides et les noix sont interdits au CSS des Appalaches. Merci de ne pas envoyer ou de mettre d'arachide ou de noix dans vos recettes.

Repérer les allergènes sur l'étiquetage des aliments. Il est essentiel de lire la liste des ingrédients chaque fois que vous achetez un produit.

### Trucs pour économiser

Opter pour des fruits et légumes selon les saisons et des aliments selon les rabais en circulaires et cuisiner maison avec des ingrédients simples.

Pour davantage de trucs pour économiser :

Section *Économiser* du blogue de la Fondation Olo [fondationolo.ca](http://fondationolo.ca)